

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE ROYAN Le 10 Octobre 1991
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

03 Octobre 1991

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX A REALISER DANS LES LYCEES PARTICIPATION DE LA VILLE

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

Par lettre en date du 11 Juillet 1991, Monsieur le Président du Conseil Régional a soumis à l'approbation de la Ville de ROYAN, un programme de travaux à réaliser dans les lycées en 1991.

Ce programme s'établit comme suit :

<u>LYCEE LA TRILOTERIE</u>	H.T.	T.T.C.	Part.en %	Part
étanchéité refectoire	168.634,06	200.000,00	20 %	33.726,81
reprise de fondation	126.475,55	150.000,00	"	25.295,11
Réfection Eau Chaude sanitaire + Chauffage	45.460,37	53.916,00	"	9.092,07
Réfection Menuiseries extérieures	624.763,91	740.970,00	"	124.952,78
 <u>L.P. CHAMPLAIN</u>				
travaux de chauffage	119.053,12	141.197,00	"	23.810,62
éclairage de sécurité	27.192,24	32.250,00	"	5.438,45
réfection des façades	193.054,81	228.963,00	"	38.610,96
protection escalier	8.010,12	9.500,00	"	1.602,02
travaux de voirie	100.000,00	84.317,03	"	16.863,41
 <u>L.P. Pierre et Marie CURIE</u>				
remplacement standard	56.661,05	67.200,00	"	11.332,21
sécurité gaz	12.129,01	14.385,00	"	2.425,80
Bâtiment démontable chauffage	19.521,08	23.152,00	"	3.904,22
éclairage de sécurité	10.181,28	12.075,00	"	2.036,26
menuiseries intérieures	73.806,91	87.535,00	"	14.761,38
sécurité chauffage	20.008,00	23.730,00	"	4.001,69
travaux d'électricité	179.278,25	212.624,00	"	35.855,65
				<hr/>
				353.709,44

Le montant de la participation Communale est de 353.709,44 Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Régional en date du 11 Juillet 1991
- VU l'avis favorable de la Commission des travaux

D E C I D E

- D'approuver le programme de travaux à réaliser dans les Lycées en 1991, proposé par le Conseil Régional tel que présenté ci-dessus, le montant de participation Communale étant arrêté à la somme de 353.709,44 Francs T.T.C.
- De participer à hauteur de 353.709,44 Francs à la réalisation de ce programme; la somme nécessaire sera imputée au Chapitre 903 - 2 Article 2362.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 21 Octobre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint